Police municipale

Composée d'une trentaine d'agents, la Police municipale regroupe des policiers municipaux, des agents de stationnement, des agents d'accueil sur les parkings, des agents de sécurité écoles et des placiers. Elle agit en collaboration avec la police nationale pour assurer la surveillance de la voie publique, le respect de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique.



Les policiers municipaux assurent la sécurité des biens et des personnes, le respect des lois et règlements, la surveillance des quartiers, la lutte contre le bruit (les cyclomoteurs), la circulation routière, les interpellations suite à une infraction à la loi pénale, le respect du code de l'urbanisme et de la voirie routière, ainsi que l'encadrement des manifestations patriotiques, culturelles et sportives.

Les agents de stationnement surveillent les aires de stationnement payant. Ils interviennent en cas de stationnement non acquitté, gênant ou interdit. Ils assurent également l'accueil aux entrées des parkings.

Les agents de sécurité écoles assurent la surveillance aux abords des établissement scolaires aux heures d'entrées et sorties des élèves

Les placiers positionnent les commerçants sur les marchés, procèdent à l'encaissement des places et font respecter le stationnement aux abords des marchés. Ils agissent en complément des agents du stationnement.

La Police municipale d'Epernay veille au respect des arrêtés municipaux, lois, décrets et circulaires. Elle garantit la sécurité des manifestations organisées dans la ville et assure des fonctions quotidiennes telles que la sécurité aux abords des écoles. Elle intervient dans le cadre de différends de voisinage, de troubles de la tranquillité publique, d'accidents corporels, d'occupation du domaine public, de défaut de déclaration de travaux, ou encore la gestion des infractions au stationnement.

Pour remplir ses missions, la police municipale circule en voitures, motos et VTT.

Coordonnées

Police municipale
3, rue Chocatelle
51200
Epernay
03 26 53 37 42
Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h et le samedi de 9h à 12h

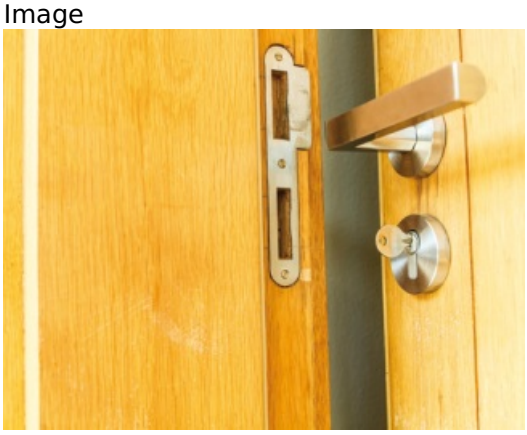
A noter : les patrouilles interviennent du lundi au jeudi de 7h30 à 20h et vendredi et samedi de 7h30 à 22h. La Police Municipale n'intervient pas les dimanches et jours fériés à l'exception des cérémonies et manifestations.

Liens utiles
Formulaire contact
Pour aller plus loin
Image



Les objets trouvés

Image



Opération Tranquillité Vacances